

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 MAI 2021

Le sept mai deux mil vingt-et-un, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, Patrick SCIOU, Jean-Denis LEPEU, MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, M. Paolo DA CUNHA

Etait absent : Mme Christelle AUPY

M. Thierry PFOHL a été désigné comme secrétaire de séance.

Convocation : 30 avril 2021

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2021

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2021.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1 budget principal
- Emploi pour la Maison du Braconnage saison 2021
- Admission en non valeur : taxes et produits irrécouvrables
- Questions diverses

Décision modificative n°1 budget principal

Afin de régulariser un solde restant dû de dotation globale de fonctionnement de 2014, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification suivante :

<u>Objet des dépenses</u>	<u>Diminution de crédits</u>		<u>Augmentation de crédits</u>	
	<u>Chap/art</u>	<u>Montant</u>	<u>Chap/art</u>	<u>Montant</u>
Charges de personnel	6411	- 4 195.00€		
Charges exceptionnelles			673	4 195.00€
TOTAL		- 4 195.00€		4 195.00€

Emploi pour la Maison du Braconnage saison 2021

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat qui varie de 40% à 60% du SMIC brut en fonction du profil du bénéficiaire.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 7 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Emploi agent d'accueil à la Maison du Braconnage
- Durée du contrat : 7 mois

- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 1 554.58€ brut mensuel

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Aussi, au vu des dernières annonces gouvernementales, monsieur le Maire propose une ouverture du musée de la Maison du Braconnage le 1^{er} juin 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de monsieur le Maire.

Admission en non valeur : taxes et produits irrécouvrables

Le Maire fait part aux membres du conseil de la demande qu'il a reçu de Monsieur le Receveur Municipal de Lamotte Beuvron concernant l'admission en non-valeur d'une somme de 313.16 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier.

Questions diverses

Passage de Ponthibault

Monsieur GASCON propose à la municipalité la création d'un passage pour les piétons et les vélos sur le pont existant lui appartenant.

Le conseil trouve cette solution intéressante.

Repas des aînés

Au vu de la situation sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser le repas des aînés ce premier semestre 2021. La municipalité se laisse la possibilité de proposer cet événement après l'été.

Rencontres musicales de Chaon

Les rencontres musicales de Chaon auront lieu le 3 et 4 juillet 2021.

Jeux d'enfants vers le terrain de sport

En 2022 et à la demande de parents, il est envisagé d'installer de nouveaux jeux d'enfants près du terrain de tennis.

Travaux de la salle des fêtes et des gîtes communaux

Prochainement, une salle de bain sera réalisée à l'étage.

Suite à la commission de sécurité, une porte coupe feu ainsi qu'un défibrillateur vont être ajoutés dans la salle des fêtes.

Titularisation d'un agent communal

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal la prochaine titularisation de notre agent, Jérôme VERVIN. Pendant son année de stage, monsieur VERVIN a donné entière satisfaction.

Fin de séance 19h35